



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8913^e séance

Mardi 30 novembre 2021, à 10 heures
New York

Président : M. de la Fuente Ramírez/M. Ochoa Martínez. (Mexique)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Benaabou
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Niger	M. Abarry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Cherif
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; et M^{me} Comfort Ero, Vice-Présidente par intérim et Directrice de programme de l'International Crisis Group.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Je fais aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité alors qu'il y a une série de risques élevés et interdépendants dans le territoire palestinien occupé.

En Cisjordanie, une grave crise financière et économique menace la stabilité des institutions palestiniennes. Dans le même temps, la poursuite de la violence et des mesures unilatérales, y compris l'expansion des colonies israéliennes et les démolitions, continuent d'exacerber les tensions, de nourrir le désespoir, d'éroder la position de l'Autorité palestinienne et de réduire encore la perspective d'un retour à des négociations sérieuses.

À Gaza, la cessation précaire des hostilités se poursuit, mais de nouvelles mesures de la part de toutes les parties sont nécessaires pour garantir une solution durable qui permettra, à terme, le retour des institutions légitimes du Gouvernement palestinien dans la bande de Gaza.

Dans le contexte de ces faits nouveaux inquiétants, le 17 novembre, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à Oslo au niveau ministériel. Les participants ont félicité les parties d'avoir entamé la réunion avec une attitude constructive, les exhortant à mettre en œuvre des réformes et à donner suite aux engagements pris pour aider à stabiliser l'économie palestinienne et à renforcer ses institutions. Les participants ont exprimé leur soutien à un ensemble de mesures recommandées aux parties et à la communauté des donateurs.

En marge de cette réunion, j'ai rencontré mes collègues, les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient. Dans une déclaration commune, les envoyés du Quatuor ont exprimé leur inquiétude face à la dégradation de la situation dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, notamment les actes de violence persistants en Cisjordanie, la construction de nouveaux logements de peuplement, une crise budgétaire intenable au sein de l'Autorité palestinienne et les menaces de violence en provenance de la bande de Gaza.

Les envoyés du Quatuor ont également réitéré la nécessité de prendre des mesures constructives pour promouvoir la solution des deux États, et ont appelé toutes les parties à contribuer à relever les défis urgents actuels par des réformes fiscales et autres, ainsi qu'en s'abstenant de mesures unilatérales susceptibles d'exacerber les tensions et de compromettre les perspectives de paix.

Pendant ce temps, la violence se poursuit au quotidien dans tout le territoire palestinien occupé. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, des affrontements, des attaques, des opérations de perquisition et d'arrestation et d'autres incidents dus à des actions des forces de sécurité israéliennes ont entraîné la mort de quatre Palestiniens, dont deux enfants, et fait 90 blessés, dont 12 enfants, parmi les Palestiniens. Un civil israélien a été tué et neuf civils, dont une femme et un enfant, ainsi que six membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés au cours de ces événements.

Le 5 novembre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un jeune palestinien de 15 ans lors d'affrontements près de Naplouse. Selon les Forces de défense israéliennes, une enquête a été ouverte sur cet incident.

Le 16 novembre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 26 ans durant une opération de perquisition et les affrontements qui l'ont suivie à Toubas. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré que leurs membres avaient riposté après avoir été visés par des tirs et qu'un engin explosif improvisé avait été jeté dans leur direction depuis un véhicule qui passait. Aucun membre des forces de sécurité israéliennes n'a été blessé dans cette opération. Le Jihad islamique palestinien a par la suite affirmé que l'homme en question était un de ses membres.

Les tensions et les affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes se sont également intensifiés à l'intérieur et aux alentours de la vieille ville de Jérusalem. Le 17 novembre, un Palestinien

de 16 ans originaire du quartier d'Issaouïyé, à Jérusalem-Est occupée, a blessé au couteau deux membres des forces de sécurité israéliennes dans la vieille ville de Jérusalem. En réponse, un civil israélien et les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur l'agresseur, qui a été déclaré mort peu de temps après. Selon des témoins, l'agresseur était maîtrisé lorsqu'on lui a tiré dessus.

Le 21 novembre, un Palestinien a ouvert le feu sur des civils israéliens dans la vieille ville de Jérusalem, tuant un civil israélien et en blessant deux autres. Les forces de sécurité israéliennes ont riposté et tué l'assaillant. Deux membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés. Le Hamas a déclaré que l'assaillant était un des siens. À la suite de cette attaque, les forces de sécurité israéliennes auraient mené des opérations de perquisition et d'arrestation dans le camp de réfugiés de Shu'fat, où vivait l'agresseur, et arrêté plusieurs membres de sa famille. Tous ont par la suite été libérés.

Les attaques violentes et les actes de terrorisme ne doivent jamais être justifiés et doivent être condamnés par tous.

La violence mettant en cause des colons reste alarmante dans le contexte des tensions persistantes liées à l'expansion des colonies et de la saison annuelle de la récolte des olives. Depuis le début de la récolte le 4 octobre, environ 3 000 oliviers ont été endommagés ou dépouillés de leur récolte. Des attaques physiques contre des agriculteurs palestiniens, des volontaires et du personnel humanitaire ont également été recensées, et certaines auraient eu lieu en présence des forces de sécurité israéliennes.

Au total, les colons et d'autres civils israéliens en Cisjordanie occupée ont perpétré 54 attaques contre les Palestiniens, faisant 26 blessés, dont cinq enfants, et endommagé des biens. Les Palestiniens ont commis 41 attaques contre des colons et d'autres civils israéliens, faisant, comme je l'ai indiqué à l'instant, un mort et neuf blessés, dont un enfant et une femme, et endommagé des biens. La plupart des incidents qui ont entraîné des blessures ou des dégâts ont été causés par des jets de pierres et de cocktails Molotov sur des véhicules civils et des bus.

Le 24 novembre, un Palestinien a été grièvement blessé et son fils de 10 ans a été blessé lorsque leur voiture s'est retournée près du village de Mgheïr, en Cisjordanie, après qu'un objet ait été jeté d'une voiture qui venait en face. Selon des témoins, sa voiture a

été touchée par des objets qu'auraient jeté des colons israéliens. Les autorités israéliennes ont ouvert une enquête sur cet incident.

Je réitère que tous les auteurs d'actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et traduits en justice.

Le 24 octobre, les autorités israéliennes ont lancé des appels d'offres pour la construction d'environ 1 350 logements dans des colonies. Environ la moitié de ces logements seront construits dans la colonie d'Ariel, au cœur du nord de la Cisjordanie. Dans le cadre de cette annonce, il y a eu la rediffusion d'appels d'offres pour la construction d'environ 80 logements dans la colonie de Givat Hamatos, où toute activité de construction risquerait de couper davantage Jérusalem-Est de Bethléem.

Le 27 octobre, après une pause d'environ huit mois, les autorités israéliennes ont présenté les plans pour la construction d'environ 3 200 logements en zone C, dont une grande partie seront situés dans des zones isolées. Je réitère que toutes les colonies sont illégales au regard du droit international et demeurent un obstacle important à la paix.

Dans le même temps, un fait rare est survenu le 28 octobre et le 1^{er} novembre lorsque les autorités israéliennes ont présenté les plans de construction d'environ 6 000 logements pour des Palestiniens dans le quartier d'Issaouïyé, à Jérusalem-Est occupée, et d'environ 1 300 logements pour des Palestiniens en zone C. Si ces mesures sont à saluer, j'exhorte Israël à mettre en œuvre d'autres plans similaires et à délivrer des permis de construire pour tous les plans déjà approuvés pour des Palestiniens en zone C et à Jérusalem-Est.

Les démolitions et confiscations par Israël de maisons et d'autres structures palestiniennes se sont poursuivies au cours de la période considérée. Au total, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé des propriétaires à démolir 84 structures appartenant à des Palestiniens en zone C et 17 à Jérusalem-Est, déplaçant 83 Palestiniens, dont 24 femmes et 39 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif d'absence de permis de construire délivrés par les autorités israéliennes, lesquels sont presque impossibles à obtenir pour les Palestiniens.

Le 25 octobre à Hammamat el-Maleh, dans le nord de la vallée du Jourdain, les autorités israéliennes ont confisqué un centre médical qui servait cinq communautés.

Le 2 novembre, quatre familles palestiniennes dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, ont rejeté une proposition de la Cour suprême israélienne qui les aurait reconnus en tant que locataires protégés en échange d'un loyer symbolique payable à l'entreprise appartenant à des colons qui cherche à les expulser, ce qui aurait considérablement retardé leur expulsion. L'entreprise aurait également émis des réserves sur la proposition de la Cour. La Cour avait préalablement annoncé que si les parties n'acceptaient pas sa proposition, elle statuerait sur cette affaire.

Je demande instamment à Israël de cesser les démolitions et les expulsions, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire.

Autre fait inquiétant, le 22 octobre, le Ministère israélien de la défense a annoncé la désignation de six organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes comme organisations terroristes. Le Ministère les accuse d'être « une branche indissociable » du Front populaire de libération de la Palestine, une organisation désignée comme terroriste par Israël, les États-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon et l'Union européenne. Les Forces de défense israéliennes ont étendu l'applicabilité des désignations à la Cisjordanie occupée par des ordonnances militaires adoptées le 7 novembre. Les ONG ainsi désignées collaborent étroitement avec l'ONU et la communauté internationale, notamment dans les domaines des droits de l'homme et de l'action humanitaire, et plusieurs sont en grande partie financées par des États Membres.

Ces désignations pourraient avoir de profondes répercussions juridiques et alourdir les pressions exercées sur les organisations de la société civile dans tout le territoire palestinien occupé. Le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation face au rétrécissement de l'espace dont dispose la société civile dans le monde entier, notamment en Israël et dans le territoire palestinien occupé. L'ONU a engagé un dialogue avec les autorités israéliennes, les ONG désignées et les donateurs afin d'obtenir de plus amples informations sur ces allégations et leurs répercussions.

J'en viens maintenant à Gaza. L'action humanitaire et les efforts de reconstruction se poursuivent, et des mesures sont mises en place afin de stabiliser davantage la situation sur le terrain. En octobre, quelque 9 406 camions de marchandises sont entrés dans Gaza par le point de passage de Kerem Shalom, contrôlé par Israël, soit environ 20 % de plus que la moyenne mensuelle

d'avant l'escalade. En outre, près de 3 000 camions sont entrés dans la bande de Gaza par le passage de Rafah, contrôlé par l'Égypte. À la fin de la période considérée, quelque 8 500 permis d'entrée en Israël avaient été octroyés à des commerçants et des marchands de Gaza.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'assouplissement progressif des restrictions à l'entrée des matériaux et à la circulation des biens et des personnes à Gaza, la situation économique, humanitaire et en matière de sécurité dans la bande de Gaza reste très préoccupante. L'objectif demeure la levée de toutes les restrictions, conformément à la résolution 1860 (2009).

Entre-temps, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza continue de jouer un rôle important en facilitant l'accès à des articles et des matériaux qui, autrement, ne seraient pas autorisés à entrer à Gaza. Fait encourageant, le 5 novembre, Israël a commencé à approvisionner en eau la bande de Gaza par le nouveau point de raccordement de Bani Said, ce qui permettra d'augmenter de 5 millions de mètres cubes par an le volume d'eau fournie à Gaza.

Je me félicite de l'appui ferme exprimé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pendant la conférence ministérielle organisée par la Jordanie et la Suède ce mois-ci. Tout en me félicitant des annonces de contributions supplémentaires, je suis préoccupé par le fait que l'UNRWA accuse toujours un déficit de 60 millions de dollars, dont il a besoin pour continuer à fournir des services essentiels à 2 millions de réfugiés palestiniens dans la région jusqu'à la fin de l'année. L'Office n'a pas encore versé les salaires de novembre de plus de 28 000 membres du personnel de l'ONU, notamment des enseignants, des médecins, des infirmières et des agents des services d'assainissement, dont beaucoup ont des familles élargies à charge, notamment à Gaza, où le taux de chômage est élevé. J'appelle les États Membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver ces services en décaissant d'urgence les contributions annoncées et en versant des contributions supplémentaires dans les jours et les semaines à venir.

Les deux parties ont envoyé des délégations de haut niveau à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow. On constate un intérêt croissant des Israéliens, des Palestiniens et de la région pour la coopération en vue de mener une action conjointe face aux menaces environnementales communes et aux changements climatiques. À cet égard,

nous nous félicitons de la reprise d'un dialogue direct entre les Ministres israélien et palestinien de l'environnement, après une longue interruption. Un autre fait encourageant est que le 7 novembre, le Gouvernement israélien a donné son accord pour que quelque 500 permis soient délivrés au cours des trois prochaines années afin de permettre à des Palestiniens de travailler dans le secteur technologique israélien.

Je me félicite des échanges menés entre les délégations israélienne et palestinienne pendant la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue à Oslo. J'ai également pris note des préoccupations exprimées par toutes les parties concernant la crise budgétaire à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne. En outre, presque tous les participants ont exprimé leurs vives préoccupations quant à la trajectoire générale du conflit.

Il est essentiel que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales, réduisent les points chauds et la violence dans les territoires palestiniens occupés, consolident la cessation des hostilités et appuient le développement économique dans la bande de Gaza. Par ailleurs, toutes les parties doivent prendre sans plus tarder des mesures pour renforcer la stabilité économique et institutionnelle de l'Autorité palestinienne, notamment en mettant en œuvre les réformes nécessaires.

Toutefois, même l'adoption d'un train de mesures financières immédiates pourrait s'avérer insuffisante ou tardive – si tant est qu'il y en ait un – pour aider à atténuer les conséquences de la crise actuelle. C'est pourquoi je souligne à nouveau l'importance pour les parties de déployer des efforts concertés pour calmer la situation sur le terrain. Je suis préoccupé par le risque d'une nouvelle escalade meurtrière de la violence si nous n'agissons pas rapidement et de manière décisive.

L'évolution récente de la situation sur le terrain est préoccupante. Nous avons besoin d'une approche coordonnée pour encourager toutes les parties à mettre en œuvre des changements de politique et des réformes, à s'attaquer rapidement et en parallèle aux principaux facteurs de conflit en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza, ainsi qu'aux problèmes auxquels l'Autorité palestinienne est confrontée, et à rétablir un horizon politique qui permettra de mettre un terme au cycle sans fin de gestion de crises et de relancer des négociations sérieuses pour mettre fin à l'occupation et régler le conflit sur la base des résolutions de l'ONU, du droit international et des accords conclus antérieurement.

Le Quatuor poursuivra ses consultations avec les parties et les principaux acteurs régionaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ero.

M^{me} Ero (*parle en anglais*) : L'International Crisis Group est une organisation qui se consacre à la prévention et au règlement de conflits meurtriers. L'année dernière, nous avons constaté avec inquiétude une nouvelle flambée de violence en Israël-Palestine. Nous estimons que le Conseil de sécurité, et la communauté internationale en général, n'a pas fait grand-chose pour apaiser ce conflit tragique, pour protéger les victimes et pour encourager les Israéliens et les Palestiniens à avancer vers une solution juste. Nous remercions le Conseil, et la présidence mexicaine en particulier, de me donner l'occasion aujourd'hui de présenter quelques idées sur la voie à suivre.

La violence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés en avril et en mai est le dernier rappel de l'instabilité découlant du statu quo. Les Palestiniens – qu'ils vivent à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem, en Israël même ou dans la diaspora – n'ont accepté ni la fragmentation territoriale ni la marginalisation politique. Au contraire, parallèlement aux tirs de roquettes depuis Gaza, ils ont élevé collectivement la voix, quoique mollement. Leurs manifestations ont attiré l'attention sur la dépossession et la répression dont sont victimes les Palestiniens, avec la question de Jérusalem au centre. Quant aux Juifs israéliens, les roquettes qui ont atterri dans leurs rues tout comme les manifestations qui s'y sont déroulées ont renforcé leur conviction qu'il n'est pas possible de parvenir à un accord politique.

Dans les deux camps, ainsi que parmi de nombreux membres du Conseil, la foi dans le processus de paix au Moyen-Orient s'est émoussée. Israël s'est accommodé du statu quo. Il impose ses propres réalités sur le terrain en violation des résolutions de cet organe. Et il a rejeté systématiquement tout ce qui ressemble à une solution plausible des deux États, y compris de manière explicite sous son gouvernement actuel. Les Palestiniens ont vu Israël renforcer son contrôle sous le couvert du processus de paix, en les privant de leurs droits et libertés à un rythme accéléré. Pourtant, aucune approche supplémentaire ou différente n'a été proposée. Depuis plus d'une décennie, mon organisation exhorte la communauté internationale à cesser de faire pression pour un accord de paix en échange d'un prix Nobel.

Nous pensons plutôt que la communauté internationale doit s'efforcer de mettre en place les éléments constitutifs d'un avenir plus pacifique et plus juste pour les générations d'Israéliens et de Palestiniens à venir.

À la suite des événements violents survenus au printemps dernier, nous avons réitéré cet appel. En août, nous avons publié un rapport déplorant la poursuite du conflit et le nombre élevé de victimes et de destructions, notamment parmi les Palestiniens et à Gaza. Nous avons exhorté toutes les parties au conflit – Israël, l'Autorité palestinienne et le Hamas – à prendre des mesures pour stopper l'hémorragie au moins. Nous avons demandé à la communauté internationale non seulement d'agir d'urgence pour faire baisser la température en faisant pression sur toutes les parties pour qu'elles cessent leurs actes de violence et de provocation, mais également d'entreprendre un effort sérieux pour repenser le processus de paix dans son ensemble. Dans le cadre de ce réexamen, il faut tenir compte du déséquilibre structurel du pouvoir entre un État occupant et un peuple occupé, ainsi que de la nécessité de remettre en question l'impunité qu'Israël en est venu à considérer comme acquise dans son comportement envers les Palestiniens.

Malheureusement, nous avons vu peu de mesures concrètes prises dans ce sens depuis lors. On peut même dire que c'est l'inverse qui s'est produit. En juin, un nouveau gouvernement israélien est entré en fonction. Ce Gouvernement a fait part de sa volonté de dialoguer avec l'Autorité palestinienne sur des mesures quotidiennes et les questions liées à la sécurité, afin de trouver des moyens de faire ce qu'il appelle « réduire » le conflit en améliorant les conditions économiques dans les territoires occupés et en renforçant quelque peu l'Autorité palestinienne elle-même. Pourtant, le nouveau Gouvernement a continué d'étendre les colonies de peuplement illégales en Cisjordanie et a pris des mesures répressives contre les Palestiniens, d'une manière qui n'est guère différente de celle de ses prédécesseurs.

En octobre, le Gouvernement a déclaré hors la loi six organisations de la société civile palestinienne très respectées, au motif fallacieux qu'elles seraient des organisations « terroristes ». En réalité, ces organisations s'emploient depuis des années, si ce n'est des décennies, à fournir des services essentiels aux populations dans le besoin, services qu'Israël, Puissance occupante, ne fournit pas, et à documenter les violations israéliennes des droits humains dans les territoires occupés, à établir des rapports à cet égard et à préconiser des mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités

les concernant. Elles perçoivent des financements extérieurs, notamment de la part de Gouvernements européens et autres, et plaident activement leur cause auprès du Congrès des États-Unis et des capitales européennes, ainsi qu'à la Cour pénale internationale à La Haye. Toutes les preuves disponibles indiquent que ces organisations s'acquittent de leurs activités dans la légalité pour servir la société palestinienne et défendre les principes fondamentaux des droits humains.

Ces mesures donnent l'impression que la politique israélienne visant à « réduire » le conflit et renforcer l'Autorité palestinienne s'accompagne en pratique d'une annexion de fait.

Dans le même temps, aucun effort sérieux n'a été fait par l'Autorité palestinienne pour renouveler la vie politique palestinienne par le truchement d'élections, que le Président Mahmoud Abbas avait promises cette année mais qu'il a brusquement annulées. Faute de nouveau mandat populaire, la politique palestinienne s'est dangereusement figée, transformant l'Autorité palestinienne, comme le Hamas à Gaza, en un organe directeur aux pouvoirs limités, qui ne réagit pas, ne rend aucun compte, et se montre autoritaire et répressif. Les autorités palestiniennes, tant en Cisjordanie qu'à Gaza, ont renforcé les restrictions imposées à la liberté d'organisation et de parole de leur propre société civile.

La communauté internationale n'est pas un spectateur innocent. Par sa passivité, elle offre une couverture aux pratiques du Gouvernement israélien.

Hier, le monde a commémoré le soixante-quatorzième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui entérinait le Plan de partage de l'ONU pour la Palestine. C'est ainsi que l'ONU a validé la notion de deux États pour deux peuples. Or depuis quelque trois quarts de siècle, le monde ne tient pas sa promesse. Au dixième alinéa du préambule de la résolution 2334 (2016), adoptée il y a cinq ans, le Conseil évoque les « tendances négatives [...] qui ne cessent de fragiliser la solution des deux États et d'imposer dans les faits la réalité d'un seul État ». Ces mots indiquent que de nombreux acteurs sont en train de procéder à une réévaluation d'ensemble du concept de partage.

Au Crisis Group, nous sommes convaincus que la communauté internationale doit, pour l'heure, se concentrer davantage sur ce qui se passe sur le terrain que sur les concepts politiques.

En fin de compte, ce conflit ne sera réglé que par des négociations politiques, mais ces dernières ne pourront aboutir que si certaines conditions de base sont réunies. La première réside dans une volonté israélienne de dialoguer avec les Palestiniens, aussi bien en termes individuels, sur un pied d'égalité, que comme un collectif aspirant à l'autodétermination nationale, et dans une structure d'incitation externe conçue dans cette optique. La seconde passe par une entité politique palestinienne cohérente, dotée d'une direction capable de tracer la voie à suivre et de remettre en question le statu quo en recourant à des moyens non violents et dans le respect du droit international. La troisième condition est l'abrogation des mesures juridiques et politiques qu'Israël a prises sur le terrain et qui ont privé les Palestiniens de nombre de leurs droits les plus fondamentaux.

Pendant de nombreuses années, la protection des personnes et la promotion de leur bien-être ont été subordonnées à l'objectif de la solution des deux États. Aujourd'hui, parmi les puissances mondiales et régionales, le pessimisme que suscite la possibilité d'une solution à deux États est en train d'avoir un effet similaire, qui se traduit par l'inaction plutôt que par l'action. Ce n'est pas ainsi que l'on avancera dans le bon sens.

Il incombe au Conseil de prendre des mesures concrètes pour protéger les droits de toutes et tous en Israël et en Palestine, ainsi que des réfugiés palestiniens, même en l'absence, pour l'instant, d'un processus de paix viable et quel que soit le format que pourrait avoir un règlement politique éventuel. S'agissant de ce règlement, le Conseil doit indiquer clairement que, si Israël continue de faire obstacle à la création d'un État palestinien viable et pleinement souverain, toute autre option envisagée à l'avenir devra respecter le droit à la pleine égalité et au droit de vote de toutes les populations résidant dans les espaces contrôlés par Israël.

Dans l'immédiat, la communauté internationale doit insister sur les éléments ci-après : une trêve de long terme à Gaza ; le retour à l'accord de statu quo historique sur les Lieux saints de Jérusalem, tel qu'il a été élaboré en 1967 lorsqu'Israël a conquis la vieille ville de Jérusalem, et qui ne puisse être modifié qu'avec le consentement de toutes les parties concernées ; l'arrêt des ordres d'expulsion à Jérusalem-Est ; la fin des activités de peuplement dans les territoires occupés ; l'abrogation de l'arrêté rendant illégales les six organisations de la société civile palestinienne ; la tenue d'élections palestiniennes dans les plus brefs délais, avec la participation des Palestiniens de Jérusalem-Est ; et la révision

des conditions internationales connues sous le nom de principes du Quatuor, afin de permettre au Hamas de participer à un gouvernement d'unité palestinienne. L'approche actuelle, en place depuis 2006, a renforcé le Hamas tout en faisant obstacle à la réconciliation palestinienne et au renouveau politique.

Les lois existent. Les outils sont à la disposition du Conseil. Ce qu'il manque, c'est la volonté de recourir à ces lois et ces outils pour faire progresser la paix en Israël et Palestine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Ero de son exposé et de ses commentaires opportuns.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et M^{me} Ero de ses éclairages.

Ce mois-ci, je me suis rendue en Israël, en Cisjordanie et en Jordanie, en partie pour réaffirmer l'appui des États-Unis à la solution des deux États, qui, nous en sommes convaincus, demeure viable – une solution à deux États dans laquelle un Israël juif et démocratique vivrait en paix aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. J'y ai suivi un itinéraire abondant, au cours duquel j'ai rencontré de hauts responsables israéliens et de l'Autorité palestinienne, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et des réfugiés. J'ai pu constater de visu la gravité des conditions de sécurité en Israël. Le pays subit régulièrement des attaques d'organisations terroristes, comme le Hamas et le Hezbollah, qui bénéficient du financement de l'Iran. L'incidence des méfaits de l'Iran dans la région, de ses aspirations nucléaires et de sa haine à l'endroit Israël ne saurait être passée sous silence.

Les Israéliens m'ont également dit être inquiets de voir que l'ONU fait intrinsèquement preuve d'un parti-pris négatif envers Israël. Ils interprètent l'accent prépondérant mis sur Israël au Conseil de sécurité comme un déni du droit d'exister d'Israël et une polarisation injuste sur ce seul pays, et ils ont raison. Les séances mensuelles du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, qui se focalisent presque exclusivement sur Israël, sont vues par les Israéliens comme un exemple de plus de cela. L'attention du Conseil devrait porter sur tous les domaines qui menacent la paix et la sécurité

internationales, et nous devrions tenir des séances publiques sur le Liban et nous réunir plus régulièrement sur l'Iran. Israël ne définit pas le Moyen-Orient.

Durant ma visite, j'ai pu constater à quel point la situation en matière de sécurité est grave pour les Palestiniens. J'ai entendu parler de colons israéliens qui attaquent des Palestiniens, saccagent des maisons et détruisent des biens en Cisjordanie. J'en ai longuement discuté avec mes homologues israéliens. On m'a dit que de nombreuses familles palestiniennes craignent d'être expulsées de leurs maisons parce qu'il est presque impossible d'obtenir des permis de construire alors que les colonies s'étendent. Les États-Unis désapprouvent l'expansion des colonies depuis des dizaines d'années. Cela n'est pas nouveau pour nous. Mais cette pratique a atteint un point critique et compromet désormais la viabilité même d'une solution négociée à deux États.

Dans le même temps, les organisations de la société civile de Cisjordanie qui militent pour une meilleure gouvernance et la liberté se heurtent à des difficultés sans précédent dans leur travail. Israéliens et Palestiniens sont enfermés dans une spirale de défiance mutuelle, empêchant la coopération qui pourrait apporter la prospérité, la liberté et la sécurité pour toutes et pour tous.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence le fait que la mainmise du Hamas sur Gaza rend la situation encore plus difficile pour les Palestiniens. Les Israéliens ne croient pas avoir un partenaire pour la paix, et les Palestiniens sont pris au piège du désespoir parce qu'ils ne voient pas d'horizon politique. Comme les membres du Conseil le savent, le principe qui sous-tend l'approche de l'Administration Biden s'agissant de la paix au Moyen-Orient est que les Israéliens et les Palestiniens méritent tout autant la liberté, la dignité, la sécurité et la prospérité. C'est un objectif en soi mais aussi un moyen de promouvoir une solution négociée à deux États. Mais nous ne pouvons pas progresser vers cet objectif sans un minimum de confiance. Il est essentiel d'examiner les possibilités avec les Israéliens et les Palestiniens afin de rétablir un certain degré de confiance mutuelle.

Heureusement, mes rencontres ont donné lieu à plusieurs idées prometteuses que nous pouvons faire avancer ensemble. Les deux parties ont évoqué la nécessité de mesures de confiance pour abattre le mur de la défiance. Ces mesures de confiance doivent être convenues en grande partie entre Israéliens et Palestiniens eux-mêmes, mais le Conseil peut jouer un

rôle en facilitant les démarches constructives. Nous pouvons faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité qui visent à endiguer les activités régionales malveillantes de l'Iran, ses menaces nucléaires et son appui aux organisations terroristes comme le Hamas et le Hezbollah. Le Conseil de sécurité peut également parler d'une seule voix pour dénoncer l'incitation à la violence, qu'elle émane d'organisations terroristes ou d'individus. Nous pouvons promouvoir des mesures visant à améliorer la vie des Palestiniens ordinaires, qu'il s'agisse d'encourager les Israéliens à délivrer davantage de permis de travail ou d'accorder des permis de construire supplémentaires dans la zone C de la Cisjordanie. Le Conseil peut également démontrer son appui à de nouveaux efforts afin de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et la reconstruction de Gaza tout en veillant à la mise en place de solides garanties contre le détournement de cette assistance vers des organisations terroristes.

Enfin, la communauté internationale peut également apporter à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) des contributions financières à la hauteur du soutien politique dont il jouit. Alors que davantage d'États augmentent leurs contributions, ils devraient également se joindre aux États-Unis pour exhorter l'UNRWA à établir un modèle de financement plus durable et à adhérer rigoureusement aux principes humanitaires, notamment celui de neutralité. À cet égard, au cours de ma visite, j'ai personnellement fait part de mes préoccupations à la direction de l'UNRWA concernant les références antisémites dans les manuels scolaires utilisés dans les écoles de l'Office.

Lorsque j'ai rencontré des jeunes filles dans un camp de l'UNRWA, j'ai été frappée, avant tout, par leurs rêves, et elles avaient de grands rêves. Elles m'ont dit qu'elles voulaient être médecins, avocates et astronautes. Je sais que les filles et les garçons israéliens ont les mêmes espoirs et les mêmes rêves. Voilà ce que nous voulons dire quand nous disons que nous voulons tout autant de liberté, de dignité, de sécurité et de prospérité pour les uns et les autres. Lorsqu'une jeune Palestinienne et une jeune Israélienne regardent le ciel nocturne, leurs espoirs et leurs rêves devraient être tout aussi possibles, tout aussi louables et tout autant encouragés.

Après mon voyage, je suis plus convaincue que jamais que le Conseil doit mettre son poids derrière des mesures concrètes pour véritablement changer la donne dans la vie des Israéliens et des Palestiniens.

Malheureusement, le temps presse. Nous devons agir maintenant. Engageons-nous tous aujourd'hui en faveur d'un partenariat constructif et de progrès concrets entre Israéliens et Palestiniens. C'est le seul antidote au désespoir, à la méfiance, à l'insécurité et à la violence qui menacent la solution des deux États, laquelle reste notre meilleure chance de parvenir à une paix durable et juste.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé circonstancié sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M^{me} Ero. Il est symbolique que la séance d'aujourd'hui se tienne le lendemain de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Nous observons avec inquiétude l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement au Moyen-Orient. Le problème central de la Palestine n'est toujours pas résolu, ce qui crée une source permanente de tension dans l'ensemble du Moyen-Orient. En effet, force est malheureusement de constater que les tensions autour de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ne faiblissent pas, et le risque imminent d'hostilités à grande échelle, comme l'escalade militaire observée en mai, demeure.

Dans ce contexte, la communauté internationale est confrontée à la tâche urgente de parvenir à la stabilisation, de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien et de créer les conditions pour la reprise du processus de règlement du conflit israélo-palestinien sur une base juridique internationale universellement reconnue.

Nous considérons qu'il est important de poursuivre les efforts visant à consolider le consensus international et à coordonner les actions conjointes afin de promouvoir une solution équitable au problème palestinien. À cet égard, nous nous félicitons des résultats de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue à Oslo. Nous notons la contribution de la Norvège à la préparation de cet événement, ce qui montre que la communauté internationale n'a pas détourné son attention du règlement de cette question.

Les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient se sont rencontrés en personne pour la première fois depuis plusieurs années en marge de la réunion du Comité. Le Quatuor reste le seul mécanisme internationalement reconnu pour faciliter un règlement palestinien-israélien.

À la fin de la réunion, une déclaration appuyant les efforts visant à promouvoir un règlement au Moyen-Orient a été adoptée. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts afin de relancer les activités du Quatuor et invitons nos collègues du Quatuor à examiner nos initiatives bien connues, notamment pour ce qui est de la tenue d'une réunion ministérielle et de consultations dans un format élargi avec la participation des États de la région. Nous espérons également que la communauté internationale appuiera ces initiatives.

Pour notre part, nous continuons à dialoguer avec toutes les parties et tous les acteurs internationaux et régionaux intéressés. Le 23 novembre, le Président Poutine et le Président Abbas se sont rencontrés à Sotchi. À cette occasion, la Russie a réaffirmé sa position de principe concernant le règlement du problème du Moyen-Orient, à savoir son appui à une solution à deux États dans le cadre des paramètres internationaux établis. La partie palestinienne a quant à elle réaffirmé sa volonté de participer à un dialogue sur une base universellement reconnue.

Malheureusement, dans ce contexte, les mesures unilatérales illégales, telles que la saisie et la démolition de biens palestiniens, la construction de colonies, les arrestations et détentions arbitraires et la violation du statut des Lieux saints, se poursuivent avec toutes les conséquences dangereuses qui peuvent en découler. L'annonce par Israël de plans visant à étendre les activités de colonisation en Cisjordanie et dans le quartier de Givat Hamatos à Jérusalem-Est est profondément inquiétante. La poursuite de la construction de colonies et les projets visant à doubler le nombre d'Israéliens vivant dans la vallée du Jourdain d'ici à 2026 peuvent être considérés comme une annexion *de facto* de la majeure partie du territoire palestinien occupé.

Nous attachons une grande importance à la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'aux réfugiés palestiniens dans les pays arabes voisins. Dans ce contexte, la situation financière toujours précaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est extrêmement préoccupante. Les activités de l'Office ont une dimension non seulement humanitaire mais aussi politique, avec un effet stabilisateur important dans les territoires palestiniens et les pays du Moyen-Orient. La direction de l'UNRWA fait des efforts pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts; ce qui doit être salué. La

Russie continuera à soutenir l'Office et nous invitons l'ensemble de la communauté internationale à faire de même.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et de s'être joint à nous en personne aujourd'hui. Qu'il me soit permis également de remercier M^{me} Comfort Ero pour ses remarques perspicaces. Je vais revenir sur quelques points soulevés par M. Wennesland.

Premièrement, nous avons exhorté Israël à revenir sur les récentes décisions de construire plus de 3 000 logements et d'annoncer de nouveaux appels d'offres pour la construction de plus de 1 300 logements dans le Territoire palestinien occupé. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les projets existants concernant les colonies de peuplement illégales – et les nouveaux appartements, si ils sont construits – affaibliront gravement la perspective d'un État palestinien d'un seul tenant. Nous partageons également l'inquiétude du Coordonnateur spécial quant à l'effet déstabilisateur des éventuelles expulsions, notamment à Cheik Jarrah. La Norvège demande instamment à Israël de cesser les expulsions dans les territoires occupés.

L'augmentation de la violence des colons en Cisjordanie est également très préoccupante. Nous attendons d'Israël qu'il mette fin à cette violence et qu'il protège tous les civils. Par ailleurs, les récentes attaques commises par des militants palestiniens dans la vieille ville de Jérusalem sont inacceptables. Nous demeurons également préoccupés par le fait qu'Israël ait désigné six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, c'est que cela va réduire l'espace déjà limité en faveur d'un engagement important de la société civile en Palestine. Nous sommes en train d'étudier les graves allégations formulées à l'encontre de ces organisations. Si nous ne recevons pas dans un délai raisonnable des informations suffisantes pour corroborer ces accusations, nous demanderons à Israël d'annuler sa décision. La Norvège est également profondément préoccupée par l'utilisation signalée de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes contre des écoliers en Cisjordanie. Le droit à l'éducation doit être respecté, comme le souligne la résolution 2601 (2021) récemment adoptée.

La Palestine a besoin d'une Autorité palestinienne plus forte. Le fait qu'il n'y ait pas d'élections nationales régulières affaiblit la légitimité de l'Autorité

palestinienne. Les Palestiniens ont droit à la démocratie, à l'état de droit, à la sécurité et à l'égalité des droits et des chances pour tous. Il est également essentiel de préserver un espace pour la société civile et de respecter les droits de l'homme.

La Norvège se félicite d'avoir pu organiser une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens à Oslo au début du mois. La réunion a abordé la situation budgétaire critique de l'Autorité palestinienne et le risque d'une nouvelle déstabilisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et à Gaza. Elle a appelé à des mesures pour renforcer l'Autorité palestinienne, réduire les tensions et accroître le soutien financier extérieur couplé à des réformes budgétaires palestiniennes. La réunion a également appelé à la levée des restrictions d'accès et de circulation et à l'achèvement des projets d'infrastructure clefs. Les deux parties sont arrivées à la réunion avec des mesures constructives et en manifestant une attitude positive. L'Autorité palestinienne a fait part de son intention d'engager les réformes financières nécessaires. Israël a proposé une série de mesures pour améliorer l'économie de l'Autorité palestinienne, en commençant par une reprise rapide des travaux du Comité économique mixte afin d'actualiser le Protocole de Paris.

L'amélioration des relations économiques entre l'Autorité palestinienne et Israël est fondamentale, car le fait est qu'il n'y a pas beaucoup d'aide extérieure disponible. Nous espérons que la réunion positive d'Oslo contribuera à enclencher une nouvelle dynamique, y compris sur le plan politique. Une Autorité palestinienne forte, qui bénéficie de la confiance de la population et représente toute la Palestine, est essentielle. La conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles au début du mois a également pris des engagements bienvenus en matière de soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, mais il faut faire davantage. La Norvège va accroître son financement et exhorte tous les autres pays à faire de même.

Pour conclure, je veux réaffirmer que la Norvège continue de soutenir et de croire en la solution des deux États, fondée sur les lignes de 1967, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016), le droit international et les paramètres convenus au niveau international.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Je remercie également M^{me} Ero de sa déclaration éclairante.

L'Estonie réaffirme l'importance de la poursuite du dialogue entre les dirigeants israéliens et palestiniens et elle les encourage à coopérer davantage sur le plan pratique, ce qui profiterait aux populations des deux côtés. Il est positif de constater que les délégations israélienne et palestinienne étaient représentées au niveau ministériel à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, organisée par la Norvège le 17 novembre. Nous nous félicitons également des déclarations de plusieurs ministres israéliens concernant l'importance de soutenir l'amélioration de la situation socioéconomique et financière des Palestiniens.

L'Estonie appuie également les efforts internationaux et régionaux en faveur de la reconstruction de Gaza et de l'amélioration de la situation humanitaire sur place. Nous saluons les récentes mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à Gaza et appelons à autoriser une plus grande circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza, tout en tenant compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

En ce qui concerne la situation en Cisjordanie, nous sommes préoccupés par la persistance des actes de violence, y compris les affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes. Nous condamnons avec fermeté les attaques terroristes et les violences contre les civils, notamment l'attaque terroriste commise dans la vieille ville de Jérusalem le 21 novembre. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence, d'incitation et de provocation.

L'Estonie reste également préoccupée par la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes, des démolitions et des expulsions, car ces actes sont contraires au droit international. Nous demandons à Israël de s'abstenir de telles activités, et notamment de ne pas donner suite aux appels d'offres et projets de construction de plusieurs milliers de nouveaux logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Nous prenons très au sérieux l'inscription de six organisations non gouvernementales palestiniennes sur la liste des organisations terroristes établie par les autorités israéliennes. Nous allons continuer à dialoguer avec Israël sur cette question. La jouissance par la société civile de ses libertés fondamentales est un élément important de la démocratie et est essentielle pour promouvoir les efforts de paix entre Israéliens et Palestiniens.

Nous nous félicitons de la tenue de la conférence de haut niveau sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), organisée par la Jordanie et la Suède le 16 novembre, et nous soulignons l'importance de continuer à soutenir l'Office. L'UNRWA demeure une bouée de sauvetage indispensable pour de nombreux Palestiniens et contribue grandement à la paix et à la stabilité dans la région.

Enfin, l'Estonie confirme son appui continu à tous les efforts visant à créer des conditions favorables à la reprise de négociations directes et véritables entre Israéliens et Palestiniens sur toutes les questions relatives au statut final. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion des envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient le 18 novembre et exprimons notre soutien à la poursuite de leurs consultations avec les parties et les principaux acteurs régionaux.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Il est bon de voir enfin le Coordonnateur spécial Tor Wennesland en personne en cette froide matinée. Je tiens également à remercier M^{me} Comfort Ero pour son exposé.

Au cours du débat public organisé en octobre sur cette question (voir S/PV.8883), le Kenya avait appelé à une plus grande reconnaissance des organisations locales qui œuvrent de manière constructive pour la paix, à la fois de manière immédiate et dans une perspective à long terme. Nous sommes conscients en effet que, malgré l'absence de progrès au niveau de l'État et d'autres canaux officiels, il y a toujours des Israéliens et des Palestiniens qui contribuent de manière indispensable à entretenir l'espoir de paix et à créer une atmosphère propice à celle-ci.

Nous continuerons également à réclamer l'arrêt des activités de colonisation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et des démolitions, notamment celles qui constituent un risque pour la concrétisation de la solution des deux États et compromettent la continuité territoriale d'un État palestinien viable fondé sur les frontières de 1967. Nous exhortons les autorités israéliennes à s'abstenir de mesures susceptibles de constituer de nouveaux obstacles majeurs à une solution politique et durable. Cela inclut l'annonce récente de la construction de 3 100 nouveaux logements en Cisjordanie. Nous appelons également toutes les parties à s'abstenir de toute action qui ferait obstacle à la paix et à la sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

Le Kenya a condamné à plusieurs reprises les attaques terroristes et les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants qui leur sont affiliés contre des civils et des infrastructures civiles israéliens. Nous condamnons dans les termes les plus forts le meurtre d'Eliyahu David Kay par un tireur du Hamas lors de la récente attaque terroriste commise dans la vieille ville de Jérusalem. Nos pensées et nos prières vont à sa famille et à celles des personnes blessées. Nous tenons à le répéter : aucune cause ne peut justifier que des civils soient pris délibérément pour cible, et ces actes de terreur doivent cesser.

Au-delà de cette condamnation et dans l'attente du rapport de décembre du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), le Kenya attend avec impatience le point sur tous les efforts déployés actuellement pour combattre le terrorisme et tous les actes de violence visant les civils, ainsi que des informations sur les opérations visant effectivement à faire face à tous ceux qui commettent des attentats terroristes.

Le Kenya se félicite des progrès qu'indiquent les résultats des récents processus visant à changer la situation des communautés sur le terrain. Nous nous associons à l'appel lancé à la conférence ministérielle internationale du 16 novembre sur le renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'UNRWA joue un rôle essentiel dans tout le Moyen-Orient, notamment en facilitant la prestation de services essentiels en matière de santé, d'éducation, de protection sociale, de microfinance et autres en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, à Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Il convient également de se féliciter de la participation de hauts responsables israéliens et palestiniens à la réunion ministérielle du 17 novembre du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous demandons instamment que cet esprit de coopération et d'échange de mesures constructives et pratiques se poursuive, notamment lorsqu'il s'agit d'instaurer un développement durable sur le terrain et de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier à Gaza et en Cisjordanie.

Le communiqué de presse conjoint publié le 18 novembre par les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient a encore renforcé l'urgence pour toutes

les parties de prendre des mesures supplémentaires pour relever les défis persistants du processus au Moyen-Orient et faire progresser la solution des deux États. Nous saluons également l'accent mis par la déclaration sur le respect des droits de l'homme et les actions des groupes de la société civile.

Nous pensons que les résultats réalisables de tous ces processus, conjugués aux efforts constructifs des organisations de la société civile, font partie des mesures immédiates et à long terme qui permettront d'ancrer et d'enraciner la durabilité du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous prenons note du fait que la désignation par le Gouvernement israélien, le 22 octobre, des six organisations non gouvernementales humanitaires et de défense des droits de l'homme comme organisations terroristes s'est produite dans le contexte de l'appel lancé par le Kenya le 19 octobre en faveur d'une voix indépendante de la société civile dans la région. S'agissant de la condamnation du terrorisme et de la désignation des groupes terroristes, le Kenya a demandé et continuera de demander que cela se produise. Toutefois, les désignations doivent également être abordées avec prudence afin de ne pas accorder une reconnaissance injustifiée, de ne pas créer un semblant de force ou d'encourager des recrues enthousiastes prêtes à rejoindre une organisation terroriste.

Malgré de nombreux défis, nous avons vu des organisations de base continuer à offrir un soutien et des solutions au niveau local aux communautés – tant israéliennes que palestiniennes – qui continuent à être affectées par la crise actuelle. Le Kenya réaffirme donc la nécessité pour le Conseil de mettre en évidence et de soutenir ce niveau de base en tant que contribution précieuse aux efforts de consolidation de la paix sur le terrain.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, pour son exposé détaillé. Je salue la participation de M^{me} Comfort Ero à la présente séance, et je la remercie d'avoir fait part de ses vues.

Je voudrais commencer par exprimer notre inquiétude face à la poursuite de la violence dans le territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie. Le nombre d'attaques perpétrées par des colons au cours des 10 premiers mois de l'année 2021 constitue le niveau de violence le plus

élevé enregistré ces dernières années. Plus inquiétant encore, nous n'avons constaté aucun effort de la part des autorités compétentes pour inverser cette tendance.

En tant que Puissance occupante, le Gouvernement israélien et les forces de sécurité n'ont pas fait grand-chose pour mettre fin aux attaques des colons et protéger les Palestiniens. En fait, les agents de sécurité israéliens font un usage excessif de la force contre les manifestants palestiniens. Comme nous l'avons dit à maintes reprises au Conseil, la politique d'impunité et de discrimination ne produira pas la paix. Au contraire, cela ne fait qu'alimenter la récurrence de la violence et de la résistance. La sécurité des Israéliens est certainement importante, mais les Palestiniens méritent des mesures égales de sécurité et de dignité.

Une autre tendance alarmante sur le terrain est l'expansion continue des colonies de peuplement par Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Il y a plusieurs semaines, le Conseil a tenu une discussion d'urgence sur la question et s'est montré très préoccupé par les nouveaux plans (voir S/PV.8883). Nous ne saurions trop insister sur le fait que ces activités constituent des violations du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et qu'elles compromettent la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant. Conformément à la résolution 2334 (2016), nous demandons aux autorités israéliennes de mettre fin à toutes les activités de colonisation et aux actes unilatéraux qui érodent les espoirs d'une solution juste et durable au conflit.

Nous sommes convaincus que la solution des deux États est la seule voie vers une paix globale, juste et durable. À cet égard, nous nous félicitons de la récente déclaration faite et des efforts déployés par le Quatuor pour le Moyen-Orient pour faire progresser la solution à deux États. Tout progrès dans cette direction nécessiterait des mesures plus concrètes de la part des membres du Quatuor.

Nous apprécions également le travail du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, en particulier les efforts déployés par la Norvège pour organiser la récente réunion afin d'aider l'Autorité palestinienne à faire face à sa situation financière critique.

Nous nous félicitons du récent dialogue tenu entre de hauts responsables du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne. Nous encourageons la poursuite

de l'engagement de toutes les parties prenantes afin de créer un environnement propice à des dialogues et des négociations larges et significatifs.

Sur le plan humanitaire, nous notons l'amélioration de l'accès à Gaza et de la sortie de Gaza. Cependant, les parties concernées doivent faire davantage pour garantir l'ouverture durable et régulière des points de passage afin de faciliter les efforts humanitaires et de reconstruction. Le personnel des Nations Unies et les membres des organisations humanitaires internationales doivent pouvoir entrer à Gaza et en sortir sans aucune restriction. Nous soutenons fermement le rôle que jouent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes des Nations Unies pour assurer l'acheminement de l'aide essentielle aux Palestiniens de Gaza et d'autres parties du territoire palestinien occupé. Cependant, la situation humanitaire exige des solutions globales, durables et à long terme.

Avant de conclure, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais réaffirmer le soutien indéfectible du Viet Nam à la lutte légitime du peuple palestinien et à ses droits inaliénables. En conséquence, nous continuons à soutenir la création de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale, dans le cadre d'une coexistence pacifique avec l'État d'Israël, avec des frontières sûres et internationalement reconnues sur la base des frontières d'avant 1967 et d'un règlement négocié, et conformément au droit internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, pour son exposé et pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour traiter la question palestinienne. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^{me} Ero.

La question de Palestine concerne la paix régionale, la justice internationale et la conscience humaine. La communauté internationale s'emploie à promouvoir un règlement global, juste et durable de ce problème à une date rapprochée.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la question de Palestine. Hier, à l'occasion de la commémoration par l'ONU de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président Xi Jinping a envoyé un message de félicitations

à l'Assemblée générale pour la neuvième année consécutive, réitérant que la Chine défendra toujours la justice et promouvra activement les pourparlers de paix sur la question de Palestine ; continuera de fournir une aide humanitaire, une aide au développement, une aide pour lutter contre la pandémie et d'autres formes d'assistance à la Palestine ; et sera toujours pour que l'ONU joue un rôle actif et constructif.

La Chine est profondément préoccupée par les tensions persistantes dans le territoire palestinien occupé, où des civils sont fréquemment victimes d'attaques, d'opérations militaires et policières et de la violence des colons. La force ne mène ni à la paix ni à la tranquillité, et la violence ne fait que renforcer la haine. Nous exhortons toutes les parties à rester calmes et à faire preuve de retenue, à s'abstenir de mesures susceptibles de provoquer une nouvelle escalade de la situation, à éviter de nuire aux civils et à déployer des efforts communs pour apaiser la situation.

Les colonies sont une des questions au cœur des négociations portant sur le statut final de la Palestine, qui ont des répercussions sur l'avenir de la solution des deux États. La Chine juge préoccupante l'annonce récente par Israël de plans de construction de plus de 3 000 logements dans les colonies de peuplement en Cisjordanie. À ce jour, plus de 300 colonies de peuplement ont été construites dans le territoire palestinien occupé et plus de 700 000 colons y ont emménagé, perturbant la continuité du territoire palestinien occupé et restreignant l'espace de vie du peuple palestinien. La Chine exhorte Israël à cesser toutes les activités de colonisation conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Actuellement, la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien est très préoccupante. La communauté internationale doit fournir une aide humanitaire et au développement à la Palestine, par de multiples canaux, pour lutter contre la pandémie et aider Gaza à se relever et à se reconstruire.

Depuis des décennies, de nombreuses organisations de la société civile palestinienne contribuent grandement à l'amélioration de la situation humanitaire dans les territoires occupés et à la défense des droits légitimes du peuple palestinien. La Chine espère que toutes les parties concernées promouvront un environnement permettant à la société civile de jouer un rôle actif.

La Chine se félicite de l'organisation par la Jordanie et la Suède d'une conférence ministérielle sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et elle espère que celle-ci permettra de renforcer l'appui politique et financier de la communauté internationale en faveur de l'UNRWA. Il est essentiel d'aider l'Autorité palestinienne à renforcer ses capacités en matière de gouvernance et de lui donner les moyens d'exercer ses fonctions souveraines dans les domaines de la sécurité et des finances, entre autres. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que déploie le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, dirigé par la Norvège, pour lutter contre la crise financière qui frappe la Palestine. Nous appuyons le renforcement de l'unité entre les factions palestiniennes et la réconciliation interne par la concertation et le dialogue. Nous saluons également le rôle important que jouent à cet égard les pays de la région, notamment l'Égypte.

La communauté internationale doit adhérer aux principes d'objectivité et d'équité, promouvoir la tolérance et l'entente mutuelle, et considérer le trentième anniversaire de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid, comme une occasion d'encourager la reprise du dialogue sur un pied d'égalité entre les deux parties, sur la base de la solution des deux États. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, et celui-ci doit prendre des mesures fermes pour régler le problème israélo-palestinien.

La Chine appelle à l'organisation d'une conférence internationale facilitée par l'ONU, à laquelle participeront tous les membres permanents du Conseil et toutes les parties prenantes au processus de paix pour le Moyen-Orient. Dans le contexte actuel, ceci est plus important et urgent que jamais.

En tant qu'amie sincère du peuple palestinien et défenseuse ardente de la paix entre la Palestine et Israël, la Chine continuera de collaborer avec la communauté internationale pour contribuer au règlement rapide de la question palestinienne et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région du Moyen-Orient.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland et M^{me} Ero de leurs exposés.

Je réaffirme d'emblée que le Royaume-Uni reste fermement attaché à une solution à deux États, sur la base des lignes de 1967 et avec Jérusalem comme capitale commune. En l'absence d'un règlement politique, il est essentiel que nous continuions d'appuyer les efforts

visant à améliorer les conditions sur le terrain et à promouvoir la stabilité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

À cet égard, nous remercions la Norvège d'avoir organisé la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, et les parties de l'esprit de coopération qu'elles ont manifesté à cette occasion. En particulier, nous saluons l'engagement pris de redynamiser le Comité économique mixte et de régler les questions techniques essentielles, notamment le lancement d'un projet pilote de paiement électronique de la taxe sur la valeur ajoutée d'ici à la fin de 2021. Une collaboration directe accrue entre les parties, notamment pour avancer dans la mise en œuvre des engagements pris à la réunion du Comité spécial de liaison, est essentiel, et nous ne devons épargner aucun effort pour y contribuer.

Le 19 novembre, le Gouvernement britannique a rejeté le Hamas dans sa totalité en tant qu'organisation terroriste, y compris sa branche politique. Nous réitérons clairement que le Hamas doit renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords déjà signés. Ces conditions restent le critère de base pour juger de ses intentions.

Je présente mes condoléances à la famille d'un civil israélien, Eliyahu Kay, qui a été tué à Jérusalem le 21 novembre par un membre du Hamas, d'après ce qui a été rapporté. Nous condamnons les attaques incessantes du Hamas contre les civils ; elles sont inacceptables et injustifiables.

La décision des autorités israéliennes de désigner six organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes, et les éléments de preuve qui sont à la base de ces désignations, concernent le Gouvernement israélien. Le Royaume-Uni conserve ses propres critères de désignation. Nous continuons de collaborer avec plusieurs de ces organisations sur des questions relatives aux droits de l'homme, et nous respectons le rôle que les ONG et les organisations de la société civile jouent dans la défense des droits de l'homme et de la démocratie.

Nous avons entendu aujourd'hui que la pression et le risque d'instabilité augmentent en Cisjordanie en raison de la crise financière que connaît l'Autorité palestinienne, du financement insuffisant de l'UNRWA et de la violence croissante des colons. Comme nous l'avons réitéré à l'occasion de la conférence ministérielle internationale tenue le 16 novembre, le Royaume-Uni reste un fervent partisan de l'UNRWA et reconnaît son

importance en tant que force humanitaire et stabilisatrice essentielle dans la région. Nous encourageons tous les efforts visant à améliorer la grave situation financière de l'Office, qui menace de l'empêcher de fournir ses services.

Nous condamnons tous les actes de violence commis par les colons contre les Palestiniens ; cette tendance croissante doit être inversée. Nous nous félicitons que les autorités israéliennes réfléchissent à un moyen de régler ce problème, et nous demandons instamment à Israël de traduire les auteurs de ces actes en justice et de mettre fin à la culture de l'impunité.

Nous continuons d'appeler le Gouvernement israélien à revenir sur les décisions prises les 24 et 27 octobre de poursuivre la construction de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les colonies de peuplement dont l'implantation est prévue autour de Jérusalem constituent une menace pour la viabilité d'un futur État palestinien et par conséquent, pour la paix et la stabilité.

La paix ne sera instaurée que s'il y a des progrès réels vers la reprise du dialogue entre les parties. Nous encourageons la poursuite et l'approfondissement des contacts à cet égard, afin de jeter les bases de progrès futurs vers une solution des deux États.

M. Benaabou (France) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et M^{me} Comfort Ero pour leurs exposés.

La France s'inquiète de la multiplication de signaux négatifs sur le terrain, qui va à l'encontre de la dynamique positive de ces derniers mois. Les premières décisions du Gouvernement Bennett prises en matière de colonisation au mois d'octobre, avec l'approbation de plans en vue de la construction de plusieurs milliers de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, sont très préoccupantes. La France rappelle sa condamnation de la colonisation, illégale en droit international.

Nous sommes également inquiets de la possible construction d'une nouvelle colonie au nord de Jérusalem, sur le site de l'ancien aéroport d'Atarot/Qalandia. Nous demandons aux autorités israéliennes de ne pas lancer ce processus de planification. Si ce projet était approuvé et mis en œuvre par le Gouvernement israélien, il marquerait, comme pour Givat Hamatos, la création d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est pour la première fois depuis plus de 25 ans.

Nous les appelons également à revenir sur leurs projets d'expansion de colonies, notamment dans les

zones sensibles comme la zone E1, qui mettent en péril la solution des deux États et portent directement atteinte à la viabilité d'un futur État palestinien.

La hausse des violences des colons et la dégradation de la situation à Jérusalem restent par ailleurs une source d'inquiétude. La France a fermement condamné l'attaque terroriste perpétrée le 21 novembre dans la vieille ville. Nous appelons tous les acteurs à respecter le statu quo sur les lieux saints. Les procédures d'évictions des familles palestiniennes à Jérusalem-Est doivent être suspendues de façon définitive au profit de solutions durables.

Enfin, la France réitère sa préoccupation après la désignation de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes. Cette décision israélienne peut avoir des conséquences sur la poursuite de leur travail en restreignant l'espace humanitaire. Nous sommes en contact avec les autorités israéliennes et restons dans l'attente de plus amples clarifications.

Face au maintien d'un risque élevé d'escalade, davantage doit être fait pour accroître la coopération entre les parties et améliorer la vie des populations. La France appelle toutes les parties à s'abstenir de mesures unilatérales, afin de progresser vers cet objectif. Elle se félicite de la bonne volonté affichée par les parties à l'occasion de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous appelons à la mise en œuvre de leurs engagements et à la tenue rapide du Comité économique mixte afin d'envisager des réformes plus ambitieuses, notamment sur le plan fiscal.

Davantage doit également être fait pour poursuivre la consolidation du cessez-le-feu à Gaza et faciliter la reconstruction de l'enclave, en s'assurant que l'aide parvienne bien à ses bénéficiaires.

Nous saluons le soutien de la communauté internationale à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, réitéré à l'occasion de la conférence du 16 novembre. Nous appelons tous les États, y compris les États arabes du Golfe, à augmenter leurs contributions au budget de l'Office.

La France continuera d'encourager la mise en œuvre de mesures concrètes et réciproques visant à recréer la confiance entre les parties. C'est l'objectif

que nous recherchons avec nos partenaires allemand, égyptien et jordanien dans le cadre du groupe d'Amman. Nous appelons le Quartet à œuvrer également en ce sens.

La reprise du dialogue entre les parties et l'approfondissement de leur coopération ne pourront éviter durablement un nouveau cycle de violences qu'à la condition de recréer un horizon politique. La position de la France en faveur de la solution des deux États, ayant tous deux Jérusalem pour capitale, reste inchangée. La France appelle le Conseil à œuvrer activement à sa mise en œuvre.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier M. Tor Wennesland, pour son exposé détaillé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Je remercie également M^{me} Comfort Ero pour sa riche et brillante contribution.

La présentation de M. Wennesland, que nous venons de suivre ce matin, n'est pas différente des précédentes car elle établit, cette fois encore, un catalogue de violences, de démolitions et d'expulsions, qui n'épargnent ni les femmes ni les enfants. Et pourtant, cette situation doit changer si comme l'a toujours affirmé le Conseil, et avec lui la communauté internationale, la solution à cette crise est la solution dite des deux États. M^{me} Comfort Ero a raison de dire qu'Israël, la Puissance occupante, dans le confort que lui procure l'impunité, continue, de façon résolue, sa politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens, qui ne donne aujourd'hui comme perspective que l'existence d'un seul État : Israël. On ne le dira pourtant jamais assez : le droit d'Israël de vivre en paix ne saurait dénier aux Palestiniens le droit d'avoir un État viable et indépendant.

La récente décision des autorités israéliennes d'autoriser la construction de plus de 3 000 nouveaux logements en Cisjordanie occupée et la désignation de six organisations non gouvernementales palestiniennes, œuvrant dans le domaine humanitaire et la défense des droits de l'homme, comme organisations terroristes sont amplement illustratives du mépris d'Israël, la Puissance occupante, pour les incessantes invitations au respect du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil.

Le Niger condamne avec la plus grande fermeté la poursuite de la politique effrénée de colonisation menée par Israël depuis plusieurs décennies dans les territoires palestiniens occupés. L'occupation illégale par Israël des terres palestiniennes, à travers notamment l'expansion

des colonies de peuplement, a fini par devenir l'obstacle majeur au retour de la confiance et de la coexistence pacifique avec le peuple palestinien. Cette posture entrave les efforts diplomatiques déployés par les Nations Unies, à travers le Coordonnateur spécial, pour faire avancer le processus politique vers la solution des deux États.

Si nous avons, en son temps, cru déceler quelques éventuels effets bénéfiques qu'aurait eu la normalisation des relations entre Israël et quelques pays arabes, pour susciter un infléchissement de la politique israélienne dans les territoires palestiniens occupés, force est de constater aujourd'hui que tous les espoirs ont été déçus. Il n'est dès lors plus possible de continuer à fermer les yeux sur les abus continus perpétrés par la Puissance occupante, en termes de démolitions de structures palestiniennes, d'expropriations arbitraires et de profanations de lieux saints, qui doivent absolument cesser ; tout comme doivent cesser les déplacements forcés, les expulsions, le transfert des civils palestiniens et l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, qui sont ni plus ni moins une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, y compris la résolution 2334 (2016).

Du reste, c'est la poursuite de la colonisation, de l'injustice et de la discrimination à l'égard du peuple palestinien qui engendre le mécontentement, la révolte et la violence. Israël doit se rendre à l'évidence que la sécurité à laquelle elle aspire ne saurait lui bénéficier de manière durable à travers l'instauration d'un système discriminatoire perpétuant l'oppression et l'injustice à l'égard du peuple voisin palestinien. Il est tout aussi important, dans la perspective de la reprise du processus de paix, interrompu depuis plusieurs années, que la communauté internationale fasse preuve de plus d'engagement et de volonté, notamment en ce moment où nous commémorons le trentième anniversaire de la Conférence de Madrid de 1991, dont le succès a favorisé les discussions qui ont conduit aux Accords d'Oslo.

Dans le cadre des efforts visant le retour de l'apaisement entre Israël et la Palestine, la levée du blocus illégal sur la bande de Gaza, l'amélioration de la situation humanitaire et économique, ainsi que des conditions de vie générales dans les territoires palestiniens occupés, demeurent également des priorités qui exigent des mesures effectives.

Le climat de tension qui prévaut à Gaza traduit le profond désespoir d'une population en majorité jeune, dont tous les aspects de la vie ont été minés par le siège

prolongé d'Israël. La situation en Cisjordanie n'est guère plus reluisante en raison d'une récession économique engendrée par des années de stagnation des activités économiques et le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne. Tout cela se passe sur fond de difficultés financières de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui risquent de compromettre la poursuite des programmes d'aide et d'assistance aux 5,5 millions de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, mais aussi aux réfugiés en Jordanie, en Syrie et au Liban.

C'est pourquoi, nous appelons la communauté internationale à plus de générosité à l'endroit de ces populations tant éprouvées, en appuyant le financement du plan de reconstruction de Gaza et la poursuite des programmes vitaux de l'UNRWA, mais aussi en apportant un soutien financier à l'Autorité palestinienne.

Nous saluons les gestes de générosité de la part de tous les donateurs, et en particulier le rôle primordial et prépondérant que jouent certains pays de la région, comme l'Égypte et le Qatar, pour l'allègement de la souffrance des populations vivant sous occupation israélienne, et le maintien du dialogue entre les factions palestiniennes.

Pour conclure, le Niger estime que seul le retour aux paramètres internationalement acceptés pour la reprise du processus de paix en vue de la réalisation de la solution à deux États, pourront conduire à une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien. Nous saluons dans cette perspective les efforts inlassables de Tor Wennesland et de l'ensemble des acteurs internationaux, en vue du dénouement heureux de ce différend qui a un impact certain sur la paix, la stabilité et la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient, et au-delà.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Tor Wennesland de son exposé et M^{me} Comfort Ero de ses remarquables éclairages du point de vue de l'International Crisis Group.

La situation dans le Territoire palestinien occupé demeure alarmante. L'Irlande est fermement opposée à la politique illégale d'Israël d'expansion des colonies dans le Territoire palestinien occupé. La poursuite de la construction de colonies compromet la viabilité et la continuité territoriale d'un futur État palestinien, viole le droit international et porte atteinte à la confiance. C'est particulièrement le cas dans les endroits sensibles, tels que la zone E-1, Givat Hamatos et Atarout, ainsi qu'au cœur de la Cisjordanie. Nous exhortons Israël à mettre

un terme à l'avancée et à la construction de colonies et à se conformer pleinement à la résolution 2334 (2016). Durant sa récente visite, le Ministre irlandais des affaires étrangères, Simon Coveney, a pu constater de visu l'incidence néfaste des colonies.

L'Irlande s'inquiète vivement qu'Israël ait qualifié six organisations non gouvernementales palestiniennes, dont des organisations appuyées par l'Irlande et l'Union européenne, d'entités terroristes. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne prennent extrêmement au sérieux les allégations de terrorisme. Toutefois, en l'absence de preuves étayant ces allégations, l'Irlande entend continuer d'appuyer ces organisations. Nous sommes également préoccupés par les répercussions de ces désignations sur la société civile, qui joue un rôle crucial dans les démocraties ouvertes. En Irlande, notre propre expérience nous a montré la contribution positive que la société civile peut apporter à un processus de paix. Nous entendons continuer de soutenir les défenseurs des droits humains qui promeuvent le respect du droit international, la paix et l'établissement des responsabilités.

D'autres tendances négatives suscitent également de vives inquiétudes. Le nombre de Palestiniens blessés par balles réelles par les forces israéliennes en 2021 est cinq fois plus élevé qu'en 2020. Nous condamnons énergiquement tous les actes de violence et de terrorisme, notamment dans la vieille ville de Jérusalem, et rappelons toutes les parties à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit international d'assurer la protection des civils. En outre, la violence des colons est répréhensible. Tous les responsables devront être tenus d'en répondre et la culture de l'impunité qui entoure ces violences doit prendre fin. La menace de démolitions et d'expulsions de Palestiniens à Cheik Jarrah et à Silwan demeure préoccupante. Le statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem doit être respecté.

Nous nous félicitons de la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et sommes heureux que les deux parties aient fait preuve de pragmatisme durant la réunion pour aborder la situation économique palestinienne, laquelle est très préoccupante. Nous faisons écho aux appels lancés aux parties pour qu'elles traduisent cette attitude en un changement concret et qu'elles remédient aux entraves structurelles que connaît le développement économique.

La situation financière désastreuse de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

suscite elle aussi des préoccupations urgentes. Nous devons veiller à ce que l'UNRWA dispose d'un financement suffisant, prévisible et durable afin qu'il puisse continuer de subvenir aux besoins des réfugiés palestiniens. Durant la conférence internationale organisée récemment au niveau ministériel, l'Irlande, à l'instar de plusieurs donateurs, s'est engagée à fournir un appui supplémentaire. Nous appelons les autres donateurs, en particulier dans la région, à répondre présent et à traduire leur appui politique en engagements financiers.

La situation à Gaza reste profondément inquiétante. Nous félicitons de l'assouplissement de certaines restrictions, mais davantage doit être fait. Nous demandons de nouveau à Israël de mettre fin au blocus de Gaza. L'appui apporté par le Qatar et l'Égypte est à saluer, mais l'assistance humanitaire et l'aide à la reconstruction restent insuffisantes pour répondre aux besoins de la population de la bande de Gaza.

Nous appelons les parties à faire fond sur les récentes mesures positives, à améliorer la coopération et à atténuer les tensions. Des négociations directes et concrètes sont indispensables, tout comme une mobilisation plus robuste du Quatuor. La situation ne se règlera pas sans une attention soutenue et concrète de la part du Conseil et de la communauté internationale.

Enfin, l'Irlande appelle à fixer un horizon politique légitime pour mettre fin à l'occupation, sur la base des résolutions de l'ONU et des accords bilatéraux pertinents. Nous pensons que la solution des deux États, si elle est mise en œuvre, est propre à apporter la paix, la sécurité, la liberté et la justice aux Israéliens et aux Palestiniens. Nous devons continuer d'œuvrer en faveur d'un État palestinien souverain, viable, d'un seul tenant, démocratique et indépendant, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues fondées sur les lignes d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et de ses efforts constants pour conforter les perspectives de paix au Moyen-Orient. Nous remercions également le Secrétaire général de ses efforts ininterrompus pour revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que M^{me} Ero pour son exposé important.

Hier, 29 novembre, la Tunisie, aux côtés de la communauté internationale, a célébré, comme chaque année, la Journée internationale de solidarité avec le

peuple palestinien. À cette occasion, le Président tunisien a envoyé une lettre de solidarité avec le peuple palestinien à l'Assemblée générale. La séance spéciale tenue hier par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir A/AC.183/PV.404) a réaffirmé la solidarité de la communauté internationale avec la juste cause du peuple palestinien. Cette séance spéciale a également fait part de l'appui que suscitent les revendications légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la fin de l'occupation brutale du territoire palestinien, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, notamment celles adoptées par le Conseil de sécurité.

Il est de la plus haute importance que la communauté internationale et les parties prenantes intensifient leurs efforts et leurs pressions afin de changer une situation sur le terrain déjà tendue et qui va empirant dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, en raison des politiques israéliennes contraires au droit international et des pratiques répressives et discriminatoires des autorités d'occupation. Dans ce contexte, l'une des principales priorités doit être de mettre fin aux activités d'expansion des colonies de l'occupation, au déplacement forcé des Palestiniens, à la confiscation de leurs maisons et de leurs terres et aux tentatives de modification du statut historique, démographique et juridique de Jérusalem. Il est également important de lever les restrictions imposées à la bande de Gaza depuis plus de 14 ans.

Au vu de cette situation, nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités face à ces violations graves, notamment en assurant le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016), et en veillant à ce que la Puissance occupante réponde de ses violations et de son mépris du droit international. Compte tenu des attaques et de la répression systématiques que subit la population civile palestinienne, y compris les femmes et les enfants, nous réaffirmons également la nécessité de leur assurer une protection internationale, conformément aux résolutions de l'ONU.

Convaincus de la contribution effective de la société civile aux efforts de paix au Moyen-Orient, nous soulignons qu'il est important de permettre à la société civile des territoires palestiniens occupés de jouer son rôle sans restriction. Dans ce contexte, nous rejetons la décision des autorités d'occupation de désigner six organisations civiles palestiniennes comme des entités terroristes.

Le statu quo dans les territoires occupés n'est pas viable et pourrait conduire à une nouvelle escalade. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'examiner sans plus tarder les voies et moyens de lancer des négociations sérieuses et crédibles selon un calendrier précis afin d'établir une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, la Tunisie réaffirme son appui à la tenue d'une conférence internationale dotée des pleins pouvoirs, avec la participation de toutes les parties concernées, afin d'engager un véritable processus de paix sur la base du droit international, des résolutions de l'ONU, des mandats internationaux pertinents et de l'Initiative de paix arabe. Nous saluons également la participation des membres du Quatuor pour le Moyen-Orient aux efforts visant à revitaliser le processus de paix. Nous espérons que son rôle se verra renforcé au cours de la prochaine étape afin d'ouvrir la voie à de réelles perspectives de paix.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés reste catastrophique, notamment dans la bande de Gaza. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de garantir l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin, de lever les restrictions à la liberté de circulation et de commerce et de s'abstenir de saper les efforts de reconstruction.

Tout en remerciant tous les donateurs internationaux de leur appui aux efforts d'intervention humanitaire dans les territoires occupés, nous soulignons le besoin urgent d'obtenir des fonds supplémentaires, notamment pour combler le déficit financier du budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). À cet égard, nous saluons le rôle joué par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, ainsi que l'initiative jordano-suédoise d'organiser une conférence des donateurs pour l'UNRWA le 16 novembre.

Pour terminer, nous réaffirmons le ferme soutien de la Tunisie à la juste cause palestinienne. Nous resterons aux côtés du peuple palestinien frère pour défendre ses droits légitimes, qui sont imprescriptibles, notamment la création d'un État indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie les deux intervenants de leurs exposés de ce matin.

Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est jointe à la communauté internationale hier, 29 novembre, pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et a appelé l'attention sur le fait que la perspective d'un État de Palestine vivant en paix avec son voisin, Israël, s'éloigne de jour en jour. Ce n'est pas faute de résolutions et de dispositions claires et sans ambiguïté du droit international en faveur d'une solution à deux États, mais plutôt faute de mise en œuvre de ces décisions. Depuis trop longtemps, le peuple palestinien se voit refuser le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit au retour dans ses foyers et sur ses terres, dont il a été déplacé. Au lieu de cela, les occupants illégaux continuent de contrecarrer la volonté de la communauté internationale.

Il est essentiel que les pays de la région, l'ONU, le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres parties internationales redoublent d'efforts pour parvenir à un règlement pacifique, fassent acte de solidarité avec le peuple palestinien et défendent ses droits. Une fois encore, nous réitérons l'appel du Président Abbas en faveur d'une conférence de paix internationale, avec la participation de toutes les parties prenantes au processus de paix au Moyen-Orient.

Nous demeurons profondément préoccupés par l'agression des autorités israéliennes contre le peuple palestinien, en particulier alors qu'elles continuent de démolir des bâtiments, qu'elles prévoient de construire davantage de colonies en Cisjordanie et qu'elles distribuent à tout va des avis de démolition de maisons. De même, le problème de la violence des colons contre les Palestiniens reste une préoccupation de longue date. Nous appelons les autorités israéliennes à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et à maintenir l'ordre public dans le territoire occupé. Les Palestiniens doivent être protégés de la violence des colons, et les auteurs de ces actes doivent répondre de leurs actes.

La fragilité de la situation à Gaza, après le siège de 11 jours du mois de mai, nécessite une approche internationale et transversale d'urgence, notamment en ce qui concerne les conséquences des changements climatiques sur les rendements des cultures et la qualité de vie. Le rythme de la reconstruction de Gaza doit être accéléré. Un accès humanitaire sans entrave à Gaza est d'une importance critique pour répondre aux besoins fondamentaux de la population palestinienne et assurer la stabilité. À cette fin, nous demandons à la communauté internationale d'accroître son appui financier aux

organismes de l'ONU afin d'aider à renforcer la capacité de l'Autorité palestinienne à assumer ses responsabilités s'agissant du relèvement et de la reconstruction de la bande de Gaza. En outre, il ne fait ménager aucun effort pour encourager la tenue des promesses d'assistance formulées à la conférence internationale sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a eu lieu à Bruxelles le 16 novembre.

Je voudrais terminer en soulignant une fois encore que la seule option pour parvenir à une paix globale et juste dans le conflit israélo-palestinien consiste à adhérer aux paramètres établis et convenus de longue date pour une solution à deux États. Dans le cadre des efforts que nous déployons afin de trouver à ce conflit la solution durable que nous appelons de nos vœux, nous devons intensifier notre mobilisation et notre engagement à aider les Palestiniens et les Israéliens à parvenir à la solution des deux États.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et M^{me} Comfort Ero.

L'appui de l'Inde à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien est constant et bien connu. Nous espérons une reprise rapide des négociations directes sur le processus de paix entre Israël et la Palestine.

Les derniers faits nouveaux survenus sur le terrain pourraient toutefois faire obstacle à la reprise du processus de paix. La poursuite des actes de violence contre les civils en Israël et en Palestine, ainsi que les actes de provocation, d'incitation et de destruction, sont profondément préoccupants. Nous condamnons tous ces agissements. Les actions unilatérales qui modifient indûment le statu quo sur le terrain et compromettent la viabilité de la solution prévoyant deux États doivent être évitées dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. Je souligne également la nécessité de respecter et de maintenir le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem.

Nous nous félicitons de la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne, ainsi qu'avec les pays de la région, afin d'améliorer les conditions socioéconomiques en Cisjordanie et à Gaza, y compris la coordination par l'entremise du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous apprécions à sa juste valeur le travail des pays donateurs et des partenaires de développement au sein du Comité spécial de liaison.

L'Inde accueille positivement les mesures prises par Israël pour créer de plus grandes possibilités de développement socioéconomique pour la Palestine. Pour sa part, en tant que partenaire de développement engagé de la Palestine, l'Inde continue de fournir une aide au développement et une assistance humanitaire, à la fois sur le plan bilatéral par le biais de l'Autorité palestinienne et par l'intermédiaire de contributions versées à l'ONU.

Même pendant la pandémie, le travail sur les projets de développement en Palestine, tels que le parc technologique Palestine-Inde, le centre pour l'autonomisation des femmes et la construction d'écoles, a continué d'aller de l'avant. À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Premier Ministre indien a adressé tous ses vœux de réussite au peuple de Palestine dans ses efforts pour établir son État et accéder à la paix et à la prospérité. Dans son message, il a réaffirmé la relation qui nous unit au peuple palestinien, qui repose sur des liens historiques et interpersonnels profondément ancrés.

Nous apprécions également vivement le travail de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes pour assurer l'acheminement de l'aide essentielle aux Palestiniens. Nous appelons à ce que cette aide soit transférée sur une base régulière et prévisible, et à garantir qu'elle est utilisée à bon escient. L'Inde continue de soutenir le rôle joué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en faveur du développement humain et de la fourniture de services humanitaires. L'Inde a versé la totalité de la contribution qu'elle avait annoncée pour 2021. Le Ministre indien aux affaires extérieures, Shri. V. Muraleedharan, a participé à la récente conférence ministérielle organisée à Bruxelles sur l'UNRWA et a confirmé l'engagement de l'Inde à verser 5 millions de dollars à l'Office en 2022.

Je réaffirme qu'il est urgent que les négociations directes entre Israël et la Palestine reprennent, afin de disposer d'une plateforme durable pour régler toutes les questions relatives au statut final et se diriger vers la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël.

La communauté internationale, et notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient, a un rôle important à jouer dans la relance de ces négociations. À cet égard, je me félicite de la récente réunion des envoyés spéciaux du Quatuor, qui tombe à point nommé. Nous

exhortons le Quatuor et la communauté internationale à s'engager auprès des dirigeants israéliens et palestiniens pour relancer les négociations. L'Inde est prête à soutenir tous les efforts en faveur de la reprise des négociations directes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

Je remercie M. Wennesland et M^{me} Ero de leurs exposés. Comme nous l'avons entendu ce matin, malheureusement, le cycle de la violence au Moyen-Orient se poursuit et il n'y a vraiment aucune solution durable en vue. Je me concentrerai sur trois points, à savoir l'expansion des colonies israéliennes, le cessez-le-feu à Gaza et la situation des droits de l'homme.

Tout d'abord, le Mexique condamne, comme il l'a fait par le passé, la récente autorisation de construire de nouveaux appartements, prétendument justifiée par la « croissance naturelle » des colonies israéliennes. Les activités de colonisation, y compris la confiscation et la démolition de biens, ainsi que la construction et l'expansion des colonies, sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la solution des deux États.

Deuxièmement, en ce qui concerne Gaza, nous applaudissons les efforts de médiation, notamment de l'Égypte, pour consolider le cessez-le-feu. Nous saluons également les contributions financières du Qatar pour venir en aide à la population de la bande de Gaza. Nous nous félicitons aussi de l'assouplissement des restrictions par Israël pour permettre l'acheminement régulier et prévisible des produits de première nécessité à la population palestinienne et appelons à la levée définitive du blocus. Une bande de Gaza prospère et pacifique est aussi synonyme de sécurité pour Israël, et tous les efforts devraient donc en tenir compte.

Troisièmement, comme nous l'avons entendu, la désignation de six organisations de la société civile palestinienne comme groupes terroristes réduit l'espace démocratique et porte atteinte aux droits de l'homme. Le 29 juillet, les forces de l'ordre israéliennes ont fait irruption dans les bureaux de l'organisation Défense for Children International. Le Mexique appelle les parties à respecter les droits de l'homme et à s'abstenir de tout acte de répression contre les militants, les journalistes et les défenseurs des droits humains.

Nous condamnons tous les actes de violence, en particulier les attaques commises par des Palestiniens dans la vieille ville de Jérusalem, ainsi que les actes de provocation et les attaques de colons israéliens contre des civils palestiniens. Nous condamnons l'attaque du 17 novembre contre une école dans le sud de Naplouse. Nous sommes préoccupés par le fait que de tels actes encouragent en retour la violence et servent de prétexte à de nouvelles attaques contre des citoyens israéliens. Nous demandons instamment aux dirigeants israéliens et palestiniens de s'abstenir de recourir aux discours incendiaires et à tout acte d'incitation. Le cycle actuel de violence réciproque doit cesser le plus rapidement possible.

Le Mexique se félicite de la récente réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et de celle du Quatuor pour le Moyen-Orient.

Je réaffirme la ferme conviction de ma délégation que la seule solution au conflit est une solution des deux États qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël, permette la consolidation d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et préserve le statut spécial de Jérusalem conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en la matière.

Enfin, je saisis cette occasion pour souhaiter à tous nos amis juifs du monde entier un joyeux Hanoukka.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs. Je remercie encore une fois M^{me} Ero.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de novembre, je tiens à exprimer la reconnaissance du Mexique aux membres du Conseil et au Secrétariat pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Ce mois a assurément été chargé, mais nous avons réussi à parvenir au consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls, et certainement pas sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et du Secrétariat, y compris le personnel des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité. Je tiens à leur adresser tous mes remerciements.

Alors que la présidence mexicaine touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation du Niger pour le mois de décembre.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.